

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

Table with columns for location (LYON et Départements limitrophes...), duration (UN AN, 6 MOIS, 3 MOIS), and price (20 fr., 11 fr., 6 fr.).

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Combe 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Combe, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence F. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

LA JOURNÉE

A la Chambre : prise en considération de la proposition Georges Berry, déclarant jours fériés les lundis 26 décembre et 2 janvier, lendemains de Noël et du Jour de l'An.

Au Sénat : refus de prise en considération de la proposition Waldeck-Rousseau.

La presse honnête est sévère pour Picquart qui, après avoir fait croire par la presse immonde à sa solde qu'il ne voulait pas retarder d'un jour son procès et son triomphe, cherche maintenant à ajourner indéfiniment un jugement qu'il redoute, en permettant à son avocat d'épuiser toutes les subtilités juridiques pour reculer le jour de l'échéance.

La théorie du nouveau canon disparue à Tarbes n'a pas été retrouvée. Les trahisons vont vite en France, au fief des juifs.

D'après le « Daily News », l'Angleterre se proposerait de céder au Congo la vallée du Bahr el Ghazal pour créer un Etat-tampon entre ses possessions et celles de la France.

"La France Libre Illustrée"

Table with columns for 'TEXTE' and 'GRAVURES'. Lists various authors and their works, such as 'Vieux habits', 'Vieux chapeaux', 'Jean-Paul', 'H. La Châtelain', etc.

LA SITUATION ACTUELLE

Protectorat français

La lettre de Léon XIII au cardinal Langénieux, confirmée par le discours aux pèlerins ouvriers, le voyage de Guillaume II en Orient, l'affaire de Kia-Tohéou, ouvrent une ère nouvelle dans l'histoire du protectorat français en Orient et en Extrême-Orient. Pour durer, il est nécessaire que les grandes institutions soient assez souples pour s'adapter aux circonstances nouvelles et aux milieux nouveaux, tout en conservant leurs caractères permanents. Ainsi doit-il advenir pour notre protectorat.

tente féconde avec le Vatican s'impose donc au gouvernement s'il a le souci de la grandeur du nom français et de nos véritables intérêts; il est juste de reconnaître d'ailleurs que dans les récents événements occasionnés par le voyage de Guillaume II, cette vérité semble avoir été comprise au quai d'Orsay.

Obtenir le concours du Saint-Siège ne saurait suffire. La confirmation expresse des droits de la France par le Pape crée pour nous des devoirs nouveaux; il faut adapter notre protectorat aux besoins nouveaux de la politique; attaqué par des rivaux nombreux et acharnés, l'édifice de notre protectorat présente sur sa façade de profondes lézardes, résultat du temps et des efforts de nos ennemis; il faut réparer ces brèches, consolider la maison et la rajourner. Quels moyens s'offrent à nous pour y réussir, quels nouveaux devoirs impose à notre gouvernement la confirmation nouvelle de nos droits de protectorat, c'est ce que se demande l'auteur anonyme d'un remarquable article paru le 1^{er} décembre dans la Quinzaine. Nous sommes habitués à voir l'excellente revue que dirige M. Fonsegrive prendre toutes les initiatives lorsqu'il s'agit de servir les grands intérêts de la France et du Vatican; jamais elle n'avait été mieux inspirée qu'en publiant l'article: Notre protectorat en Orient et nos nouveaux devoirs. Il est fait de main d'ouvrier et par quelqu'un qui connaît admirablement les arcanes des chancelleries et les contingences de la politique extérieure. Notre protectorat est menacé en Extrême-Orient et en Orient; c'est sur ces deux points que doit se porter notre attention. A Pékin, il suffirait, pour concentrer sous la haute protection du ministre de France toutes les missions catholiques et pour les empêcher d'échapper à son influence bienfaisante, de créer une délegation apostolique analogue à celle qui existe à Constantinople. Il ne faut pas confondre la délegation apostolique avec la nonciature pontificale. La première ne crée pas entre le gouvernement étranger sur le territoire duquel elle est établie, et le Vatican, des rapports diplomatiques directs. Créer à Pékin une délegation apostolique, ce serait centraliser, sous la direction du Saint-Siège et sous le protectorat de la France toutes les missions catholiques. Ainsi grandirait l'autorité et le prestige du Saint-Siège et serait affermi notre protectorat.

En Orient, il existe à Constantinople une délegation apostolique; il suffira de la maintenir et de donner court aux intrigues de nos rivaux pour la transformer en nonciature, comme ils ont vainement tenté de la faire récemment. C'est d'un autre côté que devront porter nos efforts. Nos rivaux, Allemands, Autrichiens, Anglais, Italiens, dépendent des sommes considérables dans cet Orient où l'argent est le premier des dieux terrestres. Nous faisons, nous, pauvre figure avec notre pauvre budget de 600.000 fr., que les Chambres accordent en rechignant à nos œuvres d'Orient. Il est nécessaire que quelque député courageux, conscient des grands intérêts permanents de la France, monte à la tribune et réclame une somme moins dérisoire pour sauvegarder notre prestige en Orient, cette part si précieuse de l'influence française en Orient. La Chambre est encore, Dieu merci, accessible au sentiment de patriotisme; elle saura mettre de côté son « anticléricalisme » suranné, elle se souviendra de Gambetta, elle accordera cette subvention — goutte d'eau dans la mer immense de notre budget — si nécessaire aux vaillants pionniers de la puissance et de la grandeur française en Orient. Il sera indispensable en outre de ne point disperser nos efforts, de concentrer toute l'action française sur le pays où le nom français est encore si grand et si aimé, sur ces terres où vivent des nations entières sous l'égide de notre protection, sur ce sol où depuis Godefroi de Bouillon jusqu'à Napoléon III le sang français a coulé, c'est-à-dire sur la Palestine, la Syrie, le Liban. Concentrer nos efforts, c'est en assurer le succès.

C'est par ces différents moyens que nous tiendrons tête en Orient comme en Extrême-Orient aux rivaux qui nous envient notre supré-

matie et que nous restaurerons, pour le plus grand bien de la patrie, l'édifice grandiose de notre protectorat.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER: Mardi 6 décembre. - 349th jour. Lever du soleil, 7 h. 40; coucher à h. 02. Lune, D. Q. Saint Nicolas.

1898. - Les commissaires russe et français de la dette égyptienne protestent contre le projet d'emprunt de 12 millions.

La pression est élevée sur toute l'Europe méridionale et elle surpasse 770 mm dans une zone s'étendant de Paris à Constantinople, et de Toulon à Breslau (maximum 773 mm à Lyon).

D'autre part, les dépressions se succèdent rapidement dans les régions septentrionales et une nouvelle, la quatrième depuis le 1^{er} décembre, se rapproche de l'Irlande. Le temps semble devoir être assez beau, avec brouillard bas.

COMPAREZI: Toute l'Italie officielle, comme on sait, vers des termes - nous ne dirons pas de crocodile pour ne pas humilier les saurians, - des larmes machabéiques sur le sort de Dreyfus, la pauvre victime, le martyr!

Mais en Italie même ont éclaté récemment quelques émeutes. Assiégés on a mobilisé tous les échoppés d'Adona et d'Ambalaghi, on a réprimé l'émeute à coups de fusils, on a décrié l'état de siège, les tribunaux militaires se sont mis à fonctionner avec une maîtrise incomparable, des centaines de pauvres diables, d'hommes politiques ou de journalistes ont été, soit passés par les armes, soit envoyés au « carcere duro », mille fois plus dur que nos bagnes français.

Il y a parmi ces condamnés des hommes notablement innocents, comme don Albertorio, le grand journaliste catholique. Ils ont simplement eu l'audace de dénoncer quelques abus. Or, que disent les intrépides défenseurs des « Droits de l'Homme »? Que disent ces âmes sensibles qui se pâment à voir l'Infortuné de Dreyfus? Rien! Les journaux italiens jettent par dessus les Alpes des appels quotidiens à la justice et à la lumière en faveur... du juif, et se moquent de leurs compatriotes persécutés comme des pousiers qui se prélassent dans les lits de leurs hôtels.

Sans contester le talent du poète Catulle Mendès, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il est d'origine juive et qu'il appartient à ce groupe d'« intellectuels » acharnés défenseurs du traître Dreyfus. Or, on vient de charger M. Catulle de rédiger, à l'occasion de l'Exposition de 1900, un ouvrage sur l'état de la littérature française; et honneur avant été dévolu, en 1857, à Théophile Gautier, un littérateur et un poète de grande valeur entré d'ailleurs dans l'immortalité. Il est pénible de constater qu'en 1898, un ministre, M. Dupuy, qui se targue de littérateur, confie à un juif portugais le soin d'écrire le monument de notre poésie et de notre littérature nationale.

LA PASSION POLITIQUE

Une dépêche de Brives signale un fait inouï qui montre bien jusqu'où va la passion politique dans les campagnes. L'affaire s'est produite au village de Donnadiu. Plusieurs paysans étaient réunis. On parlait politique. L'un d'eux, nommé Lespinasse, ayant été « une Vie Bussière (c'est le nom du nouveau député de l'arrondissement). A bas Lespinasse! » (c'est le nom de l'ancien), un autre paysan nommé Micalon, froissé, le somma de se taire. « - Vois-tu, s'écria-t-il, j'aimerais mieux recevoir un coup de couteau que d'entendre pousser ces cris. » Comme l'autre persistait, il entra l'ouvrir sa veste et dit: « - Frappe, mais tais-toi. » Lespinasse leva son couteau, mais au moment où l'abbatire il jeta l'arme à son adversaire, en lui disant dédaigneusement: « - Non, je ne frapperai pas, mais tu sais, je suis autant que toi capable de mourir pour mes idées. » Et il entra l'ouvrir sa veste à son tour: « - Allons, l'attendis! » dit-il. Micalon prit alors le couteau de Lespinasse et lui planta dans la poitrine.

BIEN AMERICAIN

Le « New-York Herald » publiait le portrait d'un officier de l'armée américaine avec, adossés, cette légende explicative: HONNEUR A L'ENSEIGNEMENT WILLIARD. Le premier lui planta le grappeu étouffé des Etats-Unis sur le sol cubain, et pour cet acte héroïque, il reçut une prime de cent dollars! Un chèque de cinq cents francs fut, en effet, adressé, le 23 avril, à l'administration de « Herald » par un certain M. Gratz. L'honneur et l'argent!

LE RECORD DE L'HORLOGE

Voici une horloge qui, à bon droit, peut être tenue le record des grandes dimensions.

C'est une horloge publique de Philadelphie. Le cadran, éclairé à l'électricité, a dix mètres de diamètre. La grande aiguille, qui pourrait servir de poutre à plancher, a quatre mètres de longueur, la petite deux mètres et demi et le timbre sur lequel se piquent les heures est une cloche qui pèse 25 tonnes. Une machine à vapeur spéciale, placée dans le sous-sol, remonte périodiquement le mécanisme: une autre fournit la force motrice nécessaire à l'éclairage.

MES CISEAUX

« L'orgue d'Hermann... est un » des plus grandes » de Paris. » - (F. Coppé - Le Pain Bénit). - Si nous ne croyez pas qu'il ait raison relisez votre grammaire.

Nos Dépêches

Informations

RECEPTIONS A L'ELYSEE

Paris. - Le président de la République a reçu ce matin les généraux Jament, Mercier, Langlois, Clément et d'Ivoisy, le contre-amiral Caillaud, Mgr Oury, archevêque d'Alger, les préfets de l'Aisne et de la Charente-Inférieure, le président de la Chambre de commerce de Paris. M. Félix Faure a reçu en outre M. Aynard, vice-président de la Chambre des députés et président de la chambre de commerce de Lyon, accompagné de MM. Ulysse Pila vice-président de cette commission, et Bronner, chef de la mission lyonnaise en Chine, qui lui ont remis les premiers exemplaires d'un ouvrage publié par la chambre de commerce de Lyon à la suite des résultats de ladite mission. M. Imbert, président, et le bureau de la Société des anciens élèves des écoles d'arts et métiers ont invité le président de la République à honorer de sa présence la fête annuelle de cette association.

LES PALMES ACADEMIQUES

LA MISSION FOUREAU

Paris. - M. de Brazza vient de recevoir la dépêche suivante de son beau-frère le lieutenant d'artillerie de Chamberun, qui fait partie de la mission Fourreau: « Long Ouargla, 4 décembre, 3 h. 15 soir. Arrivé Temassanin, 19 novembre, très bonne santé. Cette dépêche ne parle pas d'un arrêt dans la marche de la mission comme il broit en avait été répandu. »

Nouvelles Parlementaires

CONTRE LES TRIBUNAUX MILITAIRES

Paris. - M. Gras et un certain nombre de députés socialistes et radicaux-socialistes viennent de déposer une proposition de loi tendant à admettre en temps de paix les justiciables des tribunaux militaires à se pourvoir en cour de cassation. Article unique. - Les militaires, assimilés aux militaires et tous autres individus désignés dans les articles 55, 56 et 57 du Code de justice militaire ainsi que les individus soumis en raison de leur position aux lois et règlements militaires peuvent en temps de paix se pourvoir pour motifs d'incompétence, excès de pouvoirs, violation de la loi et des formes, contre les jugements des tribunaux militaires. En résumé, la proposition de M. Gras constitue la suppression des conseils de guerre. M. Gras a renoncé à demander l'urgence sur le conseil de ses amis, la proposition ne pouvant être votée en temps utile pour être applicable au cas Picquart.

LES OCTROIS

Paris. - Un certain nombre de membres de la commission ont demandé à la commission du budget d'être chargée de l'examen de la proposition d'ajournement de la loi sur les octrois, mais la majorité de la commission s'est prononcée contre. Dans ces conditions, la commission des octrois reste saisie de cette proposition, sans avoir pu émettre par la commission du budget. Cet après-midi, la commission entend M. Poytral sur les octrois.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 5 Décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 h. 20.

Retrait de l'interpellation Fourniers

Expédition des affaires courantes

On adopte un projet de loi tendant à allouer 10.000 francs pour le monument de Pavis à Chavannes. La Chambre prend en considération une proposition tendant à compléter le paragraphe 12 de l'article 130 de la loi sur l'organisation municipale et une proposition de M. de Ramel ayant pour objet les garanties de la liberté individuelle.

position de M. de Ramel ayant pour objet les garanties de la liberté individuelle.

Les nouveaux jours fériés

M. Georges Berry. - J'apporte une proposition qui intéresse tous les travailleurs. On sait que, cette année, le jour de Noël et le jour de l'An tombant un dimanche. Le gouvernement, ne voulant pas priver les fonctionnaires des administrations publiques de deux jours de repos, se propose de leur donner congé le 26 décembre et le 2 janvier. Je voudrais que la même faveur fut accordée à tous les employés des autres administrations, ainsi qu'à ceux du commerce et de l'industrie. C'est pourquoi je propose de voter une loi déclarant jours fériés le lundi 26 décembre et le lundi 2 janvier.

La commission d'initiative conclut non seulement à la prise en considération de cette proposition, mais elle propose d'en étendre le bénéfice à toutes les années au cours desquelles le même fait viendra à se reproduire. D'ordinaire, chaque fois qu'une fête légale coïnciderait un dimanche, le lendemain serait jour férié.

J'espère que la Chambre partagera cette manière de voir et ne voudra pas faire moins pour le travailleur.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Georges Berry.

M. Lockroy n'étant pas encore arrivé, la question est ajournée.

Le rapporteur conclut à l'annulation des opérations électorales, mais demande qu'on procède à un deuxième tour de scrutin, car la commission de recensement a proclamé inégalement M. Lauglais élu au premier tour.

M. Dupuy combat ces théories. Il demande purement et simplement l'annulation des opérations électorales.

L'élection de Narbonne

La Chambre aborde la discussion des conclusions de la commission parlementaire sur les opérations électorales dans la 1^{re} circonscription de Narbonne.

M. Isnard conclut à l'invalidation de M. Bartsillol et au renvoi du dossier au ministre de la Justice pour qu'il soit procédé à une information judiciaire.

M. Dulau. - C'est un devoir pour un député que de défendre ses amis politiques injustement attaqués. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Desjardins. - Tous les honnêtes gens réclament l'invalidation.

M. Dulau. - Les membres de la commission d'enquête se sont trouvés à Narbonne dans une atmosphère qui les empêcha de distinguer la vérité. (Vives protestations.) Narbonne appartient aux socialistes, un de nos anciens collègues y régit en maître. M. Ferroul, dans la Chambre a gardé le souvenir.

M. Zévaos. - Comme celui d'un honnête homme, vous n'avez pas le droit de faire des insinuations contre M. Ferroul.

M. Dulau. - Sur les 21 membres de la commission d'enquête, 9 ont été les amis personnels de M. Ferroul. (Vives protestations à gauche.)

Voix diverses. - On insulte la commission.

M. Dulau. - La commission n'a recueilli que les témoignages de l'armée électorale organisée autour de M. Ferroul et j'ai démontré la partialité du rapporteur. (Vives protestations à gauche.)

Voix diverses. - On insulte la commission.

M. Dulau. - Au point de vue de la commission, je dépose le rapport sommaire de la commission sur la proposition de loi de modification de l'art. 445 du code d'instruction criminelle.

M. Morellet donne lecture du rapport qui conclut à la prise en considération.

M. Le Provost de Launay. - La Chambre ne vous suivra pas. Alors cela nous est égal.

M. Aucois. - La Chambre ne veut plus de nous.

Le rapporteur. - Le vote sur l'urgence rend l'autre jour par le Sénat dans des conditions que je ne veux pas qualifier n'empêche nullement la demande d'urgence sur le rapport que j'ai déposé. J'insiste donc pour qu'elle soit prononcée.

Voix diverses: La signature!

M. Viviani. - C'est signé Rozier-Joly, préfet de l'Aude. (Bruit. Agitation à gauche.)

M. Dujardin-Beaumez. - C'est le droit de M. Lachapelle d'être le secrétaire de la commission et je ne permets à personne de douter de mon impartialité. Si des journaux nous ont insultés, il doit y avoir quelqu'un derrière. Qu'il se montre. (Vifs applaudissements.)

Voix diverses: La signature!

M. Viviani. - C'est signé Rozier-Joly, préfet de l'Aude. (Bruit. Agitation à gauche.)

M. Dujardin-Beaumez. - C'est le droit de M. Lachapelle d'être le secrétaire de la commission et je ne permets à personne de douter de mon impartialité. Si des journaux nous ont insultés, il doit y avoir quelqu'un derrière. Qu'il se montre. (Vifs applaudissements.)

La clôture est demandée.

Après quelques mois de M. Marcel Habert, la clôture est prononcée à la majorité de 283 voix contre 241.

La Chambre adopte les conclusions de la commission tendant à l'invalidation de l'élection de la 1^{re} circonscription de Narbonne. La deuxième partie tendant au renvoi du dossier aux ministres de la Justice et de la guerre est adoptée à mains levées.

L'amiral Rieunier et Lockroy

L'amiral Rieunier pose une question au ministre de la marine. Il se plaint que les conditions de l'avancement ne soient pas respectées. Il fait une longue critique de ses successeurs et demande le rajeunissement des cadres.

M. Lockroy vient déclarer qu'il ne peut répondre aux multiples questions de l'amiral. Les mesures prises ont pour but d'enrayer le favoritisme. Ce n'est pas un ordre qu'il a adressé aux commissions de classement.

M. Lockroy ajoute que du reste l'amiral Rieunier avait été de son avis comme lui était il sien.

L'incident est clos.

On fixe à vendredi la discussion d'une interpellation de M. Viviani sur la suite que le gouvernement entend donner aux révélations apportées à la tribune pendant la discussion de l'élection de Narbonne.

LE SÉNAT

Séance du 5 décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 h. 10. Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Prévot. De nombreuses rectifications sont faites au scrutin sur l'agence de la proposition de M. Waldeck-Rousseau.

Le Sénat désigne le département de la Seine pour être un sénateur en remplacement de M. Lucien Brun, sénateur inamovible, décédé.

Sur le rapport de M. Folliey, M. Vallé est admis comme sénateur de la Marine.

Le président. - J'ai reçu de M. Joseph Fabre une demande d'interpellation au président du conseil.

M. Joseph Fabre. - Devant la position nouvelle prise par les conseillers du colonel Picquart et qui peut amener le désistement du conseil de guerre, je retire mon interpellation. J'ajoute que le Sénat, par les voix qu'il a données à la proposition de M. Waldeck-Rousseau, a exprimé son opinion en faveur du sur-sis.

M. Le Provost de Launay. - Cela ne le regarde pas.

M. Joseph Fabre. - Dans l'intérêt du conseil de guerre, de l'autorité de la justice et de la paix publique, il importe que les sur-sis soit prononcé par la cour de cassation et se peut, ou s'il le faut, par le gouvernement exerçant les droits qu'il s'est lui-même reconnus.

M. Moellat. - Au nom de la 7^e commission, je dépose le rapport sommaire de la commission sur la proposition de loi de modification de l'art. 445 du code d'instruction criminelle.

M. Morellet donne lecture du rapport qui conclut à la prise en considération.

pable de résister s'il ne faut à des mouvements d'opinion qui peuvent mener je ne sais où.

M. Waldeck-Rousseau. — Si l'on demandait au Sénat de voter sur une question qu'il a déjà tranchée, je ne serais pas à cette tribune, mais il n'en est rien. Il s'agit aujourd'hui de savoir si le Sénat prendra immédiatement en considération la proposition. Quelle que soit la solution, ma proposition sera renvoyée aux bureaux qui nommeront la commission spéciale pour l'étudier.

M. Bisseuil. — S'il y a un reproche à adresser à M. Picquart ce ne sera pas d'avoir manqué d'occuper l'opinion publique. (Bruit à gauche.)

M. Galtier. — Pendant qu'il est au secret.

M. Destieux-Janeau. — Votre observation serait plus applicable à l'état-major. (Bruit.)

M. Bisseuil. — Il y a peut-être une chose à regretter, c'est que si l'opinion publique s'occupe de M. Picquart les assemblées politiques s'en occupent autant. (Très bien.)

M. Destieux-Janeau. — Elles ont le droit de s'occuper de tout ce qui se fait.

M. le président. — Vous n'avez pas la parole, respectez l'opinion de l'orateur.

M. Bisseuil. — Je suis, quant à moi, absolument respectueux des décisions que la justice rendra. Je voudrais que tout le monde dans ce pays fût comme moi. (Applaudissements à droite.)

Or, pour la respecter, il faut que ses arrêtés soient rendus. Ceux qui veulent arrêter la justice dans sa marche sont des facilitateurs. (Vive réaction.)

M. le président. — Vous n'avez pas la parole, respectez l'opinion de l'orateur.

M. Bisseuil. — Je suis, quant à moi, absolument respectueux des décisions que la justice rendra. Je voudrais que tout le monde dans ce pays fût comme moi. (Applaudissements à droite.)

M. le président. — Vous n'avez pas la parole, respectez l'opinion de l'orateur.

M. Bisseuil. — Je suis, quant à moi, absolument respectueux des décisions que la justice rendra. Je voudrais que tout le monde dans ce pays fût comme moi. (Applaudissements à droite.)

M. le président. — Vous n'avez pas la parole, respectez l'opinion de l'orateur.

M. Bisseuil. — Je suis, quant à moi, absolument respectueux des décisions que la justice rendra. Je voudrais que tout le monde dans ce pays fût comme moi. (Applaudissements à droite.)

M. le président. — Vous n'avez pas la parole, respectez l'opinion de l'orateur.

M. Bisseuil. — Je suis, quant à moi, absolument respectueux des décisions que la justice rendra. Je voudrais que tout le monde dans ce pays fût comme moi. (Applaudissements à droite.)

Ordre lui aura été donné de ne laisser aucune de ces pièces à la cour, de même que de greffer ne pourra pas prendre copie de la déposition du capitaine.

Jusqu'ici les témoignages des personnes convoquées par la cour étaient communiqués chaque jour à la défense.

Il n'en sera pas ainsi pour la lecture du dossier secret, la chambre criminelle ayant pris le formel engagement de conserver pour elle seule et comme preuve en dehors de l'enquête officielle la communication du dossier secret.

LES CHINOISERIES JURIDIQUES POUR RETARDER LE PROCÈS DU HÉROS

Paris. — La cour de cassation s'occupera jeudi prochain, après la clôture de son audience consacrée à l'affaire Dreyfus, de la requête qui vient de lui être présentée par le lieutenant-colonel Picquart, demande en règlement de juges basée sur les articles 527 et 538 du code d'instruction criminelle.

La cour suprême aura à choisir entre deux solutions : 1° Le rejet pur et simple de la requête; 2° Une ordonnance ou soit communiqué le dossier Picquart.

La première de ces solutions étant adoptée, les choses restent en l'état. La seconde aurait pour effet de faire apporter immédiatement devant le conseil de la chambre criminelle le dossier Picquart et, en conséquence de faire surseoir à la comparution du lieutenant-colonel Picquart devant le 2^e conseil de guerre.

Le colonel n'est donc pas aussi pressé de comparaître devant le conseil et le public qu'il affirmait, puisqu'il a recours à toutes les chinoiseries juridiques pour retarder son procès.

Paris. — La requête du lieutenant-colonel Picquart a été présentée ce matin à la cour suprême par M. Mimerel.

On ne croit pas qu'une réponse pour une ordonnance ne soit communiquée ou donnée avant mercredi ou jeudi prochain.

Le code d'instruction criminelle n'est pas limitatif en ce qui concerne le cas de connexité et l'appréciation du juriste est laissée libre sur ce point.

La décision n'étant pas dictée par la loi peut en conséquence donner lieu à commentaires et controverses.

C'est ce qui autorise à penser que la cour suprême, si elle s'arrête à la seconde des solutions du droit strict, indiquée plus haut, étudiera avec soin le bien fondé de la requête et ne pourra statuer sur elle que dans un laps de temps relativement long.

LE MAQUIS DE LA PROCEDURE

Dans la presse on commente beaucoup la décision prise hier soir par M. Picquart de saisir la cour de cassation d'une demande en règlement de juges, qui aurait pour effet inévitable l'ajournement indéfini de son procès.

Voici d'abord quelques explications sur ce qu'on entend par règlement de juges :

Il est des cas où plusieurs tribunaux sont saisis de plusieurs procès ou de procès connexes, qu'il est impossible de scinder et sur lesquels il serait même dangereux, pour la bonne administration de la justice, de laisser prononcer deux jugements, émanant de juridictions différentes, parce que ces jugements pourraient être contradictoires.

Dans ce cas, c'est à la cour de cassation qu'il appartient, sur le pourvoi des intéressés ou du ministère public, de régler de juges, c'est-à-dire de désigner un tribunal unique qui restera définitivement saisi.

On sait, dit le *Matin*, qu'avant d'être déféré à la justice militaire et mis au Cherche-Midi, M. Picquart, en même temps, avait été soumis à une instruction devant le magistrat civil, M. Fabre, choisi par le procureur de la République. Il s'agissait du procès, actuellement encore pendante, intenté à la fois à M. Picquart et à M. Leblicis.

Or, cette première instruction, comme celle qui vient d'aboutir au renvoi de l'ex-lieutenant-colonel devant le deuxième conseil de guerre, portait sur l'affaire du Petit Bleu et sur la communication de dossiers secrets. M. Picquart est donc poursuivi deux fois pour les mêmes faits et devant deux juridictions différentes.

ment d'avis que les articles 526 et 527 s'appliquent nettement au cas de M. Picquart.

Tel n'est pas l'avis du *Gaulois*, qui considère la décision de M. Picquart comme une nouvelle chicanerie, ajoutée à toutes celles que nous avons déjà eu à noter. Il fait remarquer que l'article sur lequel M. Picquart base sa demande, ne mentionne nullement le cas d'une chambre criminelle saisie d'un procès en révision. Il apparaît donc clairement que la requête de M. Picquart ne saurait être légalement agréée; mais, la cour de cassation, du moment qu'elle est saisie, se trouve néanmoins dans l'obligation de statuer.

C'est donc la cour de cassation, dit le *Matin*, qui va décider s'il y a lieu de poursuivre M. Picquart devant la justice civile ou le conseil de guerre; mais, quelle que soit sa décision, il est très vraisemblable que M. Picquart ne sera pas jugé, le 12 décembre, par le deuxième conseil de guerre.

L'Éclair estime que M. Picquart, qu'on aurait cru heureux de saisir l'occasion de confondre ses juges, fuit aujourd'hui le débat. Il se dérobe et se réfugie dans ce qu'on a appelé justement le « maquis » de la procédure.

M. Picquart a peur, ajoute l'Éclair; il ne veut plus être jugé.

Ne croyez pas que les articles 527 et 538, sur lesquels il se base, aient passé inaperçus, mais on les avait rejetés, tant cette thèse juridique est peu soutenable.

Que visent ces articles? Ils visent le rôle de la cour de cassation, en cas de conflit entre deux juridictions secondaires. La loi alors l'institue comme arbitre. La cassation décidée, sur la requête de l'accusé, de quelle juridiction il relève, si deux juridictions le réclament concurremment.

De conflit, où y en a-t-il? Où voyez-vous un conflit? Ce ne saurait être entre la justice civile et la justice militaire, entre le conseil de guerre et le tribunal correctionnel.

Si y a connexité sur la question de communication de dossiers secrets, l'accusation de faux et de rébellion, le conseil de guerre et la question de priorité est tranchée d'une manière absolue. Les articles précités avaient été rejetés comme inapplicables au problème de surseoir. On y a recouru, en dépit de cause, parce qu'on a peur de la justice prochaine.

M. Cornély, dans le *Figaro*, estime que le surseoir du procès Picquart est désirable pour tout le monde.

Qu'advient-il, se demande-t-il, dans le cas où le conseil de guerre condamnerait M. Picquart pour faux et usage de faux, et où, quelques semaines plus tard, la cour de cassation déclarerait Dreyfus innocent et Esterhazy coupable? Il répond que la matérialité même du faux de l'ex-lieutenant-colonel disparaîtrait dans ce cas là et il serait établi qu'il n'a qu'un nuire à un coupable en dénonçant, puisqu'il est nécessaire, que le faux cause du dommage à quelqu'un.

Cet arrêt de la cour de cassation, poursuit-il, constituerait un fait nouveau qui permettrait d'ouvrir la révision du procès Picquart. Personne, dit-il, n'a intérêt à ce qu'une telle éventualité surgisse; mais, du moment qu'on prend la demande de surseoir pour une marque de suspicion injurieuse dirigée contre le conseil de guerre, il ne voit pas pourquoi les partisans du surseoir insisteraient et pourquoi ils ne laisseraient pas aller les choses.

POUR OU CONTRE

On lit dans l'*Intransigeant* :

A l'heure présente, on nous dit que la cour est ainsi divisée : Cinq conseillers dévoués aveuglément au syndicat de trahison, cinq conseillers dont l'honnêteté aurait déjà fait justice de l'abominable campagne de pression menée autour de la cour depuis le commencement de son enquête pour forcer sa décision, et de quatre conseillers qui, sous le couvert de la plus entière impartialité, prétendent que leur religion n'est pas encore éclairée. Ce sont ces quatre conseillers qui feront pencher la balance pour ou contre la révision. On devine les efforts désespérés tentés par le syndicat pour se rallier ces quatre voix.

M. DU PATY DE CLAM

Paris. — Des bruits qui ne semblent pas encore officiellement confirmés courent depuis quelques jours sur une enquête, dit la *Liberté*, dont M. du Paty de Clam serait l'objet.

Les amis de M. du Paty de Clam affirment qu'il appelle cette enquête de tous ses vœux, car d'après eux il ne demanderait qu'à pouvoir s'expliquer complètement, le silence lui ayant paru

jusqu'à ce jour nécessité par la discipline militaire.

Il serait intéressant en effet que M. du Paty de Clam fit connaître ses explications, son silence ayant été fâcheusement interprété par la majorité de l'opinion.

ESTERHAZY

Si nous en croyons les bruits qui circulaient hier au Palais, Esterhazy ne se trouverait point satisfait de la façon dont l'état-major l'a lâché.

On dit qu'il songerait à en appeler aux juridictions légales de la mesure par laquelle il a été mis en réforme.

PROPOS D'INTELLECTUEL

M. Duclaux, un savant « éminent », voulant expliquer pourquoi le conseil de guerre qui va juger M. Picquart est suspect s'est écrié à la réunion du Grand Orient :

« Pourquoi cette suspicion? Parce que nous avons vu le conseil de guerre condamner un innocent, « Dreyfus; parce que nous nous souvenons du duc d'Enghien et du maréchal Ney, et que nous craignons que de pareils faits se renouvelent! »

Ce n'est pas la peine d'être un grand savant, pour ignorer que Ney fut condamné à mort, non par le conseil de guerre, mais par la Chambre des Pairs!

A l'école l'Intellectuel!

INCIDENTS A MARSEILLE

On a dit que la police de Marseille avait acquis la preuve que les dreyfusards cherchaient à embrigader les étrangers résidant à Marseille. Il avait été dit, en outre, qu'un moment donné on se servirait de ces brigades étrangères pour fomenter des troubles. Ce programme semble devoir être réalisé plus tôt qu'on ne s'y attendait et la première tentative de désordre vise naturellement des officiers.

La population est indignée par le fait suivant qui s'est produit hier, vers sept heures du soir, en pleine Cannebière, devant la salle de réunion des officiers de la garnison. Quelques artilleurs qui avaient fêté la Sainte Barbe passaient par petites bandes d'une quinzaine environ en chantant et en criant. Un lieutenant d'artillerie qui se trouvait au balcon de la salle de réunion descendit et dit aux soldats de cesser leurs cris. Les soldats se turent et se retirèrent.

Aus-tôt un certain nombre de ces individus de toutes nationalités, qui flânaient sur la Cannebière, se groupèrent pour injurier et menacer le lieutenant. Un capitaine voyant son camarade dans cette situation, s'empressa d'accourir près de lui et tous deux rentrèrent au Cercle.

Quelques manifestants ont crié : « Vive Picquart ! » Un promeneur a été heurté par un tramway et blessé à la tête.

LES COMMERCANTS DE VESOU

Les commerçants de Vesoul ont manifesté hier leurs sentiments de réprobation contre la campagne dreyfusiste.

Dans l'élection au tribunal de commerce, M. Schwob, conseiller général, maire d'Héricourt, a obtenu difficilement neuf suffrages, tandis que ses compagnons de liste ont réuni presque l'unanimité des votants.

de Dreyfus le remplace obligamment auprès de l'Allemagne. Car, que la théorie ait été perdue, ce n'est pas douteux et il y a un risque immense qu'elle soit reconstruite par un espion ou un traître et livrée à qui l'on suppose.

France et Angleterre

Adresse de félicitations au commandant Marohant

Limoges. — Le banquet de l'Association amicale des anciens mobiles de la Haute-Vienne a eu lieu hier soir. Sur la proposition du comte de Couronne, président, l'adresse suivante a été votée à l'unanimité :

« Les anciens mobiles de la Haute-Vienne, réunis en assemblée générale, prient le ministre de la marine de transmettre au commandant Marohant et à ses braves compagnons l'expression de leur patriotique admiration »

Rivalité scolaire

Le *Daily Graphic* parlait du projet de M. Deloncle de fonder des écoles françaises à Kéricho et à Fashoda et de l'activité déployée par les Français pour établir leur influence en Egypte par la propagation de la langue, demande la création en Angleterre d'une société semblable à l'Alliance française.

« Nos intérêts exigent que la langue anglaise soit la langue de la jeunesse, au Caire et à Alexandrie, et si nous pouvons arriver à concurrencer les écoles françaises au Maroc, en Tripolitaine et en Algérie, notre situation de la Méditerranée sera améliorée. »

Un Etat-Tampon

Londres. — Le *Daily News* reproduit le bruit que la Grande-Bretagne propose de céder le Bahr el Ghazal au Congo, afin de créer un Etat-tampon entre la France et l'Angleterre.

L'escadre de la Manche

Londres. — L'escadre de la Manche quittera Gibraltar samedi, allant en Angleterre.

COURRIER DE L'ÉTRANGER

ESPAGNE

Madrid. — D'après le *Liberal*, le général Weyler se serait déclaré contre le parti conservateur. Le général, dit le *Liberal*, a la pensée de créer de nombreuses conjurations. Les Cortès discuteront la guerre ou la paix. Il indique ensuite la possibilité d'une union entre M. Sagasta et M. Romero Robledo pour former un cabinet, car M. Sagasta ayant une majorité à la Chambre serait mieux qu'aucun autre dans les meilleures conditions pour réussir. De ces déclarations il paraît résulter qu'une entente entre MM. Sagasta, Romero Robledo, et le général Weyler est très avancée. L'union serait effectuée après la signature définitive de la paix.

ALLEMAGNE

Berlin. — La presse allemande commence à attaquer sérieusement l'occupation anglaise en Egypte.

« La seule question à plus d'importance que la question d'Alsace-Lorraine. »

sur-Meurthe a été brisée par un malheureux inconnu.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes. Une enquête est ouverte par le Parquet de Saint-Dié.

Les affaires Badaux-Lajarrige

Paris. — Il circule un bruit d'après lequel on aurait convaincu de faux témoignage un des principaux témoins à charge du procès Badaux-Lajarrige, ce qui va occasionner la révision de son procès.

Une nouvelle Association coloniale

Paris. — Dans une réunion tenue, hier soir, à la mairie du cinquième arrondissement, on a fondé une grande association coloniale, qui a pour but de faire revivre l'esprit de fraternité entre tous les créoles français et de faire mieux connaître nos colonies.

Plusieurs sénateurs et députés des colonies assistaient à la réunion.

Chronique Locale

Nous donnons aujourd'hui le compte rendu de la fête de la Sainte-Barbe que nous avons eu à faire remplir hier par celle d'une autre réunion qui n'était pas destinée à notre journal.

La Sainte-Barbe chez les pompiers.

Les pompiers et les pompières étaient hier le traditionnel anniversaire de leur patronne, sainte Barbe.

Le matin à six heures la prise du déjeuner à l'état-major du bataillon, rue Mollière, et sa présentation à la revue générale passée place des Terreaux par le commandant Perrin.

Le banquet de la compagnie active a été donné dans la cour du dépôt sous une tente coquettement décorée. La franche gaieté et la plus cordiale animation n'ont cessé de régner pendant toute cette fête.

À la table d'honneur et à côté du commandant Perrin, étaient assis MM. Clavel, adjoint au maire de Lyon; Cadot, conseiller municipal; le capitaine adjudant-major Marchand; le capitaine Michelon, président des Sauveteurs volontaires du Rhône;

MM. l'adjudant Vivier; Marmoulier, sous-lieutenant de la section des pompiers du Ben Coin; Coni, de Saint-Etienne; Guillot, Gardé; Molin, inventeur de la toile de sauvetage qui porte son nom; les sergents Espirit, sous-officier mécanicien et Tourlier, l'habile organisateur du banquet, les caporaux Blanche et Monnier.

Au champagne, M. Clavel, président du conseil d'administration du conseil d'administration de l'éloge bien mérité du commandant Perrin et de son bataillon.

Il termine en buvant au commandant Perrin, au capitaine Marchand, à l'adjudant Vivier, au sergent Tourlier et à la presse lyonnaise.

Après les toasts viennent les chansons. Tous les chanteurs et les déclamateurs se sont agréablement acquittés de leur rôle jusqu'à une heure avancée de la soirée.

FRÈRES D'ARMES

ALBERT MONNIOT

PROLOGUE

PARIAS !

— Bonsoir ! marmottonnent quelques-uns à leurs dents, visiblement gênés par ce te intempesive pol...

nète homme. Mais vous, Benéon, ajoutait-il en faisant quelques pas, menaçant, vers son interlocuteur, vous ! vous êtes un misérable !

— Cela vous va bien à dire ! fit le cocher qui regrettait déjà son intervention, mais qui comprit immédiatement que celui-là aurait tout le monde avec lui qui aurait le dernier mot dans cette discussion.

Or, pour des raisons qu'on comprendra plus tard, il voulait Morin désolé.

— Un misérable et un lâche complétait cependant le jeune homme s'animant.

— On n'est jamais, n'est-ce pas, que par la boue riposta Benéon.

dans l'assistance un revirement en sa faveur : il se trompait.

Ce mouvement de sympathie ne fut suivi par personne.

— Oui, je te serre de grand cœur la main, Jean Morin, ajoutait Georget au milieu d'un silence glacé, comme je serais celle de Joseph Morin ton digne père, s'il pouvait revenir d'outre-tombe ou l'ont envoyé ces gueux de Prussiens !

— Encore une fois merci ! murmura le jeune homme, sentant bien qu'il fallait un certain courage à Georget pour oser braver l'opinion générale.

Assieds-tu là ! fit le bonhomme en lui désignant une chaise en face de lui.

jeux qui voyaient la victoire se dessiner.

— C'est infâme ça ! grogna Georget.

— Laissez, Georget, fit le jeune homme avec un calme étonnant.

Et, se tournant vers la table d'où était partie l'approbation :

— Qu'il a dit : « Parfaitement ! » questionna-t-il.

voilà une formule bien faite et commode pour les lâches qui n'osent prendre la responsabilité de leurs infamies.

— Vous nous insultez, clamèrent quelques paysans.

— Eh oui ! cria Morin en faisant quelques pas vers le centre de la pièce pour s'adresser à tout le monde, oui, vous êtes tous des lâches !

Il y eut, sur les tables un roulement de coups de poings qui fit s'écrier choquer les verres, au grand effroi de l'aubergiste.

— Vous avez été fait donner, à plusieurs centaines une leçon de courage et de patriotisme par un homme, et vous n'avez pu lui pardonner d'avoir eu plus de courage à lui tout seul que vous tous réunis !

poches sur les grands chemins, bien loin des balles et des boulets !

— Je m'honore de n'avoir pas servi le tyran, fit Benéon.

— Et nous de même, opinèrent quelques joueurs, la plupart gardant le silence.

— Allons donc ! vous vous félicitez de ne pas avoir risqué votre peau, voilà la vérité ! Je méprise vos intimes colonnelles, vous m'entendez. Quant à mon père, sa mémoire est à l'abri des atteintes de gens tels que vous !

— C'en est trop à la fin, dit un buvant qui n'avait encore rien dit.

COMPAGNIE HOUILLÈRE & MÉTALLURGIQUE DE NOVO-PAVLOVKA BASSIN du DONETZ (Russie) Situation. — Nature de l'exploitation. — Les bénéfices à venir de l'affaire. — Hausse des actions. — Anologie avec les affaires minières de Dombrowa, Briansk, Douchowala, Huta, Bankowa. S'adresser pour tous renseignements et recevoir la notice à la BANQUE FRANÇAISE D'ÉMISSION 9, Rue Président-Carnot, LYON

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900 De 1900 17^e Tirage: 26 Décembre 1898 GROS LOT 100.000 fr. PRIX DU BON: 20 fr. Ca Tirage comprend: 1 lot de 100.000 fr. 1 lot de 40.000 fr. 2 lots de 15.000 fr. 5 lots de 4.000 fr. 150 lots de 100 fr. EN VENTE Agence FOURNIER, 14, rue Confort LYON

AGENCE FOURNIER PUBLICITÉ FRANÇAISE & ÉTRANGÈRE Société Anonyme au Capital de 1.200.000 Francs SIÈGE SOCIAL: 14, RUE CONFORT, LYON Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer les actionnaires de la Société que, dans sa dernière réunion, il a décidé qu'il sera remis en paiement, à partir du 15 décembre 1898, à valoir sur les produits de l'exercice 1898, un acompte de 10 fr., sous déduction des impôts, soit: 9 fr. 10 pour les actions au porteur contre la remise du Coupon n° 5

SI VOS CHEVEUX TOMBENT Faites usage du Pétrole HAHN merveilleux Flacon: 4 fr. 50 franco contre mandat. Pharmacie Paris, Courbe, Entée la France et les Substitutions, Lyon, F. VIBERT, Concessionnaire général

PIANOS D'OCCASION CH. CHAGNY, 69, av. de Noailles (Près le cours Morand) ÉRIARD, PLEYEL, etc. — Spécialité sur tous les Instruments VENTE, LOCATION, RÉPARATIONS & RÉNOUVELLEMENTS Maison recommandée à nos Lecteurs

PIANOS, ORGUES ET LUTHERIE Instruments neufs et d'occasion MON LEJEUNE LYON - 59, rue de la Charité, 50 - LYON Violons, Violoncelles, Mandolines, Instr^s de Cuivre CORDES ET ACCESSOIRES VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS. ÉCHANGE Grande facilité de Paiement Vente à 50 mois de crédit avec facilité de remboursement Article Mandoline Napoléon à mécanique 12 fr. réclame LA MAISON ENTRETIENT GRATUITEMENT SES PIANOS EN LOCATION

IMPRIMERIE UNIVERSELLE Spécialité D'AFFICHES de toutes DIMENSIONS Elle livre les LETTRES DE DÉCÈS deux heures après la Commande L'Imprimerie Universelle est la seule de Lyon qui, en cas d'urgence, livre à toute heure du jour ou de la nuit. CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE Tirages de Luxe en Noir et en Couleurs 35 rue Conde LYON Adjointe à la France Libre

UN HERBORISTE exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les écoulements du sang. M. SIMON, herboriste à Chagnon (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre 2 fr. 50 en timbres-poste.

Vins Beaujolais Pour acheter directement vos vins à la propriété avec réduction de 25 francs par pièce, adressez vous au commissionnaire Fr. COLLONGE, viticulteur à Beaujeu (Rhône).

A VENDRE très pressé FONDS DE SELLERIE & BOUTILLERIE de premier ordre dans ville industrielle de la Loire. A enlever avec peu, comptant et facilités de paiement. S'adresser bureau du journal, n° 2480.

EN VENTE A LYON chez Mme Evraud, mar chande de Jouvaux, rue Thomassin et dans les kiosques: L'Antiquaire Marseillais Journal Hebdomadaire

A Céder 500 CASQUES (Brevetés S. G. D. G. en France et à l'Étranger) et brevets d'invention. Appareils permettant de rester indéfiniment dans la fumée sans danger d'asphyxie. Écrire: J. M. Souroux, bureaux du journal.

On demande à acheter d'occasion Un Coffre-Fort incombustible S'adresser chez M. Rivoiron aîné, 78, rue Tronchet, Lyon.

Toile Souveraine JULIE GIRARDOT J. DAMON, Pharmacien 50 ans de succès contre Douleurs Plaies & Blessures Fabrica: Avenue du Bayard, 5, n° 1^{er} Gros et détail DÉPÔTS: Lyon: Pharmacie du Serpent, 33, rue Lanterne, et à la Pharm. cours Maréchal, 40. Prix: 6 fr. le mètre Envoi contre mandat-poste au nom de Julie Girardot.

AU COLOSSE DE RHODES Henri BONJOUR & Co, Successeurs de DUFFIN LYON, Cours de la Liberté, 42-44, LYON Exposition permanente de MOBILIERS prêts à être livrés ARTICLES D'ÉTRENNES En Meubles fantaisies, Sièges, Glaces, etc., etc. Ateliers de Sculpture, Ébenisterie, Sièges & Tentures PRIX DE FABRIQUE

EN VENTE PARTOUT LE CHRISTIANISME SOCIAL PROPRIÉTÉ CAPITAL & TRAVAIL L'ABBÉ NAUDET Directeur de la Justice Sociale Professeur au Collège Libre des Sciences Sociales Un beau volume de 422 pages; prix: 3 fr. 50, franco, 4 francs En vente aux bureaux de la Justice Sociale, 12, rue Littré, Paris

EN VENTE A L'AGENCE VICTOR FOURNIER Rue Confort, 14, LYON ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX LA ONZIÈME ET NOUVELLE ÉDITION DU CICÉRON DE LYON Contenant la nomenclature des rues, avec leurs tenants et aboutissants; le service des Tramways et Omnibus de Lyon et de la banlieue et des voitures extra-muros, Chemins de fer. Prix: 10 c. — Par la Poste: 15 c.

Ancienne Maison VIENNET, fondée en 1837 PIANOS LOCATION dans TOUS les PRIX CH. MORETTON & Co LYON, 9, Place des Jacobins, 9, LYON VENTE AU COMPTANT OU AVEC 3 ANS DE CRÉDIT Harpe chromatique SANS PÉDALES

TERRAIN A VENDRE st. r. Masséna, 21, p. le c. Vilton. S'adr. r. Louis Blanc, 9, aut. 11. CYCLISTES La maison CASTOLDI, commençant la construction de modèles 1899, solde dès à présent, à des prix très réduits tous ses modèles 1898 et un grand nombre de bicyclettes d'occasion de toutes marques à très bon marché. 32, mont. Carmélites, Castoldi et 3, imp. Carmélites

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LA DORURE de toutes nuances employés au pinceau, sechant instantanément sur tous métaux. Cette dorure est supérieure à toutes celles connues à ce jour: elle peut être appliquée par qui que ce soit, sans danger et sans apprentissage. Elle est à la portée de toutes les bourses. Pour la modeste somme de 1 fr. 95 par mandat-poste on en timbres français, adressés à M. V. BRADA peintre-plâtrier à Chanois, par Dornas (Ain) on reçoit, par retour du courrier, le formulaire de Dorure, deux tons, avec un pinceau et la manière de s'en servir. Franco de port et d'emballage.

A CÉDER pour raisons de santé UNE Imprimerie-Librairie ET JOURNAL REPUBLICAIN BI-HEBDOMADAIRE situés dans sous-préfecture de l'Est. Bénéfices nets et justifiés: 15 à 16.000 francs, sans dépenses d'augmentation. Brevet à M. Léon LAPOTRE, Dentelles, Calais.

AUX 4 BLASONS MALAVAL Graveur en tous genres Lyon, passage de l'Hotel-Rou, 24, Lyon Timbres de porcelaine, Cachets, Armoiries, Articles pour décorer la propreté, Plaques pour bicyclettes, Plaques d'enseignes GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT LYON Rue St-Côme Médicaments fins. Déliv. au prix de gros. CONSULTA. GRATUITS de 10 à 11 heures.

BAZAR (Fondé en 1840) 6, place des Jacobins, 6 près de la rue Saint-Dominique FÊTE DU 8 DÉCEMBRE A cette occasion, mise en vente d'un choix de cadeaux de Noël et de Noël à des prix défilant toute concurrence, tels que: lanternes vénitiennes, plateaux bois, t. n. dep. 0.05 Ballons toutes nuances, depuis 0.10 Paquet de suif qualité extra 0.05 Lanternes Fourvières 0.05 Lanternes nouve. ute, verre diamant 0.40 Bougies supérieures, le paquet 5.0 grammes 0.75 LANTERNES FANTASIE NOUVEAUTÉ

Nous recommandons spécialement Le Magasin de Chaussures A L'ESPÉRANCE Le mieux assorti et vendant le meilleur marché ARTICLES DE LUXE & FANTASIE Dépositaire des premières Manufactures de France 24, Rue Victor-Hugo, 24

Polices remboursables à 100% Coûtant 5 fr. au comptant 6 fr. à terme, payables en 60 mois Par le versement de 1 fr. par mois pendant 60 mois, on se constitue un capital de 100 fr. dont le remboursement par fractions successives de 10 fr. est assuré au 1^{er} JANVIER 1900. 1 fr. par mois assurent un capital de 100 fr. et ainsi de suite, c'est-à-dire autant de fois 100 fr. qu'il est versé de franc par mois pendant 60 mois. SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE Siège social: 9, Rue de l'Écluse, LYON

STATUES DE ST ANT^{HE} DE PADOUÉ NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ STATUES RELIGIEUSES EN T^{ous} GENRES, CRÈCHES POUR NOËL Envoi de Photographies sur demande BARBARI, statuair, 11, place Saint-Jean, 11, LYON

Colis, Manchettes & Plastrons LINGE MONOPOLE Fine toile avec intérieur parcheminé, coûtant moins cher que le blanc cassé et supprimant l'usage de l'eau de Javel. Très illustré et soigné. Envoi sur demande. Chez CHAUVAT, CHERRISSE, BOUTONS, GANTY, Maxime FAIVRET 75, Rue de l'Hotel-Rou-Ville Lyon MAISON PRINCIPALE A PARIS, 123, rue St-Monier

CONGO Tirage le 20 Décembre 150 Lots par an, s'élevant à 980.000 Francs PRIX: 98 FRANCS 1 lot de 100.000 fr. | 3 lots de 500 fr. 1 lot de 2.500 fr. | 20 lots de 250 fr. PANAMA Tirage le 15 Décembre 236 Lots par an, s'élevant à 2.200.000 Francs PRIX: 118 FRANCS 1 lot de 250.000 fr. | 2 lots de 5.000 fr. 1 lot de 100.000 fr. | 5 lots de 2.000 fr. 3 lots de 10.000 fr. | 50 lots de 1.000 fr. Par correspondance, ajouter 0.15 cent. par titre EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, 14, LYON ET DANS SES SUCCURSALES

BOURSE DE PARIS du 5 Décembre Table with columns: PRÉCÉD. CLOTURE, FONDS D'ÉTAT, COURS, TERME, ACTIONS, COMPT., PRÉCÉD. CLOTURE, OBLIGATIONS, COURS, PRÉCÉD. CLOTURE, OBLIGATIONS, COURS. Includes data for various French government bonds and stocks.

BOURSE DE LYON du 5 Décembre Table with columns: PRÉCÉD. CLOTURE, FONDS D'ÉTATS, COURS, PRÉCÉD. CLOTURE, OBLIGATIONS, COURS, PRÉCÉD. CLOTURE, ACTIONS, COURS, PRÉCÉD. CLOTURE, ACTIONS, COURS. Includes data for Lyon-based financial instruments and stocks.